

## e-services

### Liste des sous-éléments

- **Prendre rendez-vous**

Vous désirez rencontrer un élu ou un service de la Mairie\* : prenez rendez-vous en ligne

- **Ecoles : réservez la cantine, la garderie...**

Votre enfant est ou sera scolarisé dans une école publique de Tourcoing. Pour réserver la cantine ou la garderie, utilisez le service en ligne ... !

- **Carte de résident (zone bleue)**

Vous habitez ou travaillez en centre-ville ? Faites votre demande de carte de résident pour stationner dans le périmètre de la zone à durée limitée (zone bleue).

- **Restauration scolaire**

Chaque jour, plus de 7 000 repas sont préparés et servis dans les cantines scolaires à Tourcoing. Vous pouvez réserver, annuler ou payer vos factures de restauration scolaire en ligne sur ce site.

- **Petite enfance**

Période essentielle où l'enfant construit les fondements de sa personnalité, la petite enfance est une priorité à Tourcoing. Les services municipaux en lien avec les acteurs de terrain, sont là pour accompagner et conseiller les parents, notamment pour les solutions de garde : assistante maternelle, crèche, halte-garderie...

- **Déchetterie et encombrants**

Pour vous débarrasser de vos déchets encombrants, plusieurs dispositifs gratuits sont à votre disposition à Tourcoing. Déchetterie, encombrants, déchetterie mobile, renseignez-vous !

- **Travaux Urbanisme**

La majorité des formulaires d'urbanisme sont désormais téléchargeables en ligne sur ce site ou sur le site : [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

- **Etat Civil - Recensement**

Demandes d'actes d'Etat Civil et recensement peuvent désormais être réalisés en ligne, en quelques clics... Extraits d'acte de naissance, de mariage, de décès...

- **J'ai perdu mes papiers**

En cas de perte ou vol de vos papiers d'identité, la déclaration de perte peut se faire en même temps que la demande de nouveaux papiers.

- **Carte d'Identité et Passeport**

Pour faire réaliser vos cartes d'identité et passeport, veillez à vous munir des documents indiqués dans les documents à télécharger puis à prendre rendez-vous.

- **Je veux voter**

Le vote est un droit. C'est aussi un devoir civique.

- **Je me marie, je me pacse**

Lors de la préparation de votre mariage ou si vous désirez vous pacser, des démarches administratives sont nécessaires.

- **Je viens d'avoir un enfant**

Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu où l'événement s'est produit, dans les cinq jours qui suivent l'accouchement.

- **Je voyage à l'étranger**

Les formalités varient en fonction de votre destination : Union Européenne ou hors Union européenne.

- **Je déménage**

Il n'est pas obligatoire de renouveler sa carte d'identité lors d'un changement d'adresse. Cependant son inscription sur les listes électorales et l'adresse sur la carte grise doivent être modifiées.

- **J'ai un décès dans ma famille**

Lors d'un décès au sein de sa famille, des démarches sont rapidement nécessaires pour organiser les obsèques. Celles-ci sont désormais, dans la plupart des cas, gérées par les Pompes funèbres. Des démarches peuvent être cependant nécessaires pour justifier de votre qualité d'héritier.